Notification de transparence Formulaire TR-1 BE

1. Statut de la notification						
	Définitive					-27
2. Emetteur						
Nom Numéro d'identification	TELENET GROUP HOLDING 0477-702-333				•	25
3. Motif de la notification			*			
	Acquisition ou cession de titres conférant le droit de v	ote ou de droits de v	ote			
	Franchissement vers le bas du seuil minimum					+
4. Notification par						
	Une personne qui notifie seule					+
5. Personne(s) tenue(s) à r	notification					
	Nom		Adresse (pour er	ntités juridiques)]
- X	BNP Paribas Investment Partners SA	55, rue du Progrès,	1210 Bruxelles			+
6. Cédant(s) des droits de v	vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la	loi du 2 mai 2007 e	st d'application)			J ==
	Nom		Adresse (pour er	ntités juridiques)		
(4.)			41			+
0	Veuillez compléter "Part II" pour les coordonnées visées aux rubriques 5 et 6	des personnes	Part II			
7. Date de dépassement de	e seuil					
	29/08/2013	(DD/MM/YYYY)				
8. Seuil franchi (en %)						
	3					
•	Si la participation est tombée en dessous du seuil il vous est loisible de ne pas donner de données cl	minimum, hiffrées à la rubriqu	e 10			
9. Dénominateur						
	a m.d.)					
	114,922,468					
0	Veuillez compléter le dénominateur avant d'introdu	ire les détails				
10. Détails de la notification						
A) Droits de vote	Notification précédente		Après la tra	insaction		ĺ
	# droits de vote		de vote		its de vote]
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres	

BNP Paribas Investment Partners SA

Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs, ajouter les sous-totaux par \sum , puis terminer par les détenteurs seuls.

Pour les "groupes", commencer par la personne physique ou entité juridique détenant le contrôle ultime.

Les totaux. les sous-totaux et les % seront mis à four après avoir utilisé la touche [CALCULER] ci-dessous.

+

Instruments financiers assimilés			Après	la transaction			
Détenteurs d'instruments financie assimilés	ers	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote	Règlement
			1000000				
	Т	OTAL					
	O L	es totaux ne seront mis à jour qu'après avoi	ir utilisé la touche <calc< td=""><td>ULER> ci dessous</td><td></td><td></td><td></td></calc<>	ULER> ci dessous			
		OTAL (A & B)			# de droits de vote	% de droits de vote	,
	L			CALCULER	Voic	¥0102	
				O III CO III.			260
01-2	of a second	on a line on a section of the second of the	iaira dagguallas la n	articipation act	offostivoment	Mátanua (la ses és	sháont)
Chaine complete	des enti	reprises contrôlées par l'intermédi	iaire desquelles la p	articipation est	enectivement	detenue (le cas ec	cneant)
	В	NP Paribas Investment Partners SA est contrôl	lée par la maison-mère BN	P P SA qui bénéficie d	de l'exemption d'agré	gation de ses	
		articipations avec celles de ses filiales sociétés ublicité des participations importantes.	d investissement, comomi	ement a ranticle 21 de	TAR du 14 levilei 20	JOS FEIGUI A IA	
							9
	9						
	100						
						¥ -	
En cas de droits	de vote o	tétenus suite à une procuration e	n vue d'une seule A	G			
. En cas de droits	de vote d	détenus suite à une procuration el	n vue d'une seule A	<u>G</u>			(DDIMMAYYY)
			cessera de determir		drail	e de vote à partir du	(DDJ/MM/YYYY)
	de vote d	détenus suite à une procuration el		<u>G</u>) droit	s de vote à partir du	(DD/MM/YYYY)
D	étenteur	9,1	cessera de deteriiri détiendra à) droit	s de vote à partir du	(DD/MM/YYYY)
D	étenteur	9,1	cessera de deteriiri détiendra à) droit	s de vote à partir du	(DD/MM/YYYY)
D. 3. Information supp	étenteur	9,1	cessera de deteriir détiendra à nouveau) droit	s de vote à partir du	(DD/MM/YYYY)
D.s. Information supp	étenteur	e, i	cessera de deteriir détiendra à nouveau) droit	s de vote à partir du	(DDIMM/YYYY)
ם . Information supp	étenteur	e, i	cessera de deteriir détiendra à nouveau) droit	s de vote à partir du	(DD/MM/YYYY)
ם . Information supp	étenteur	e, i	cessera de deteriir détiendra à nouveau		droit	s de vote à partir du	(DD/MM/YYYY)
ם . Information supp	étenteur	e, i	cessera de deteriir détiendra à nouveau) droit	s de vote à partir du	(DD/MM/YYYY)
ם . Information supp	étenteur	e, i	cessera de deteriir détiendra à nouveau) droit	s de vote à partir du	(DD/MM/YYYY)
ם . Information supp	étenteur	e, i	cessera de deteriir détiendra à nouveau		droit	s de vote à partir du	(DD/MM/YYYY)
D.s. Information supp	étenteur	e, i	cessera de deteriir détiendra à nouveau		droit	s de vote à partir du	(DD/MM/YYYY)
D.s. Information supp	étenteur	e, i	cessera de deteriir détiendra à nouveau		droit		
ם . Information supp	étenteur	e, i	cessera de deteriir détiendra à nouveau		droit	Karel SPRU	JYT
D.s. Information supp	lémentai	e, i	cessera de deteriir détiendra à nouveau	C			JYT cliance
D.s. Information supp	étenteur elémentain cause de la	re n défaillance du système IT à la date du 29/08/2	cessera de deternir détiendra à nouveau	C		Karel SPRU Head of Comp	JYT cliance
D. 3. Information supp	lémentai	re n défaillance du système IT à la date du 29/08/2	cessera de deternir détiendra à nouveau	C		Karel SPRU Head of Comp	JYT cliance
D. 3. Information supp	etenteur Identalia Identa	re I défaillance du système IT à la date du 29/08/2	cessera de deternir détiendra à nouveau	C		Karel SPRU Head of Comp	JYT cliance
D. 3. Information supp re notification est tardive à	etenteur Identalia Identa	re n défaillance du système IT à la date du 29/08/2	cessera de deternir détiendra à nouveau	C		Karel SPRU Head of Comp	JYT cliance